

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

Conformément aux articles L181-10-1 et R181-36 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) relative au projet éolien « PARC EOLIEN MELUSINE », activité figurant à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et située sur la commune de Jazeneuil est organisée du 13 avril au 13 juillet 2026, soit trois mois consécutifs, à la suite de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CEPE Mélusine.

Pendant la durée de la consultation, le dossier et tout renseignement pertinent relatif à ce projet soumis à évaluation environnementale (tels que l'étude d'impact, l'étude de dangers ou encore les avis recueillis pendant l'instruction comme l'avis de l'autorité environnementale) seront consultables via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7232/>

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront être effectuées :

- Par voie dématérialisée en se connectant directement sur le site internet dédié à la présente consultation :
<https://www.registre-dematerialise.fr/7232/>
- Par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Jazeneuil – 10 rue du Vieux Château – 86000 JAZENEUIL avec la mention « PARC EOLIEN MELUSINE ».

Monsieur René SOUDÉ, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 20 février 2025, organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire :

- **réunion publique d'ouverture de la consultation le mardi 14 avril 2026 à partir de 18h30 à la salle des fêtes de Jazeneuil (accès libre mais, pour des raisons de sécurité, limité au nombre de places disponibles)**
- **réunion publique de clôture de la consultation le jeudi 02 juillet 2026 à partir de 18h30 à la salle des fêtes de Jazeneuil (accès libre mais, pour des raisons de sécurité, limité au nombre de places disponibles)**

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de JAZENEUIL selon le calendrier suivant :

Mercredi 13 mai 2026 de 14h00 à 17h00

Mercredi 03 juin 2026 de 09h00 à 12h00

Vendredi 26 juin 2026 de 09h00 à 12h00

Lundi 06 juillet 2026 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendus publics sur le site internet spécialement dédié à la présente consultation (<https://www.registre-dematerialise.fr/7232/>) pendant un an au plus tard à compter de la date de publication de la décision.

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne - 7 place Aristide Briand – 86000 POITIERS.

Des informations pourront être demandées auprès de la SAS C.E.P.E. MELUSINE – 330 rue du Mourelet – ZI de Courtine – 84000 AVIGNON - M. Francisco NUNEZ-TREZEGUET – melusine-projet@qenergy.eu